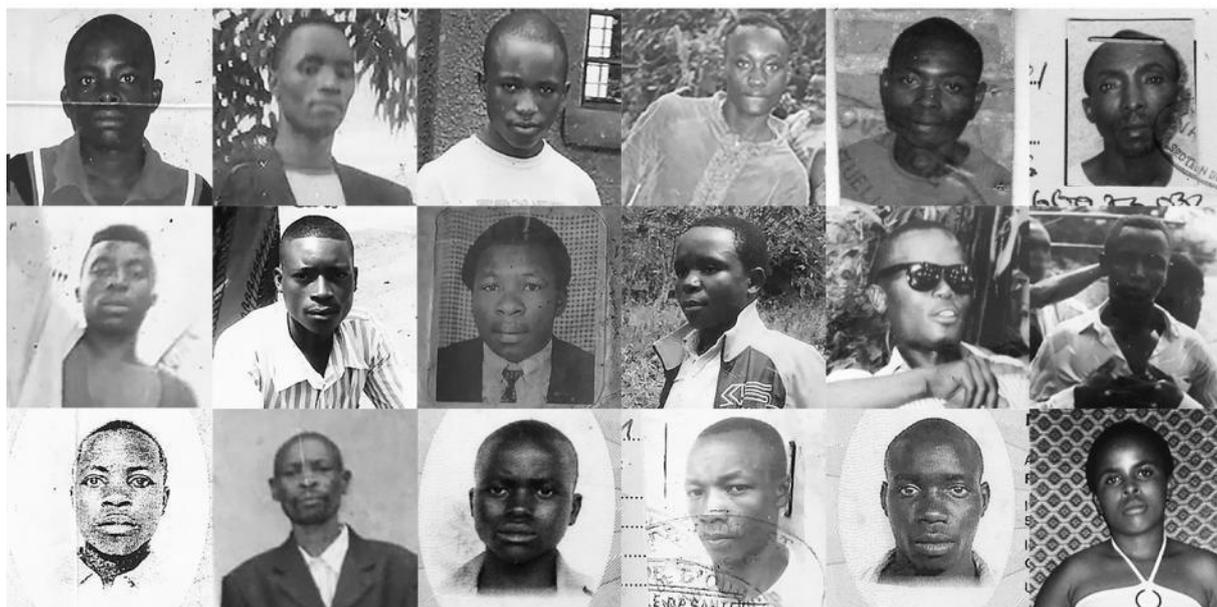


"Tous les voleurs doivent être tués"

Exécutions extrajudiciaires dans l'ouest du Rwanda

Langues : Français (Traduction Google)

<http://bit.ly/2z3TeAq>



De gauche à droite: Juma Ntakingora (exécuté le 21 septembre 2016); Alexandre Bemeriki (exécuté en octobre 2016); Benjamin Niyonzima (exécuté le 16 décembre 2016); Basabose Hakuzimana (exécuté le 6 décembre 2016); Elias Habyarimana (exécuté le 25 mars 2017); Samuel Minani (exécuté le 15 décembre 2016); Jean de Dieu Habiaremye (arrêté fin novembre 2016 et exécuté deux jours plus tard); Ernest Tuyishime (exécuté le 5 août 2016); Thaddée Uwintwali (exécuté le 13 décembre 2016); Emmanuel Ntamuhanga (exécuté en mars 2017); Fulgence Rukundo (exécuté le 6 décembre 2016); Naftal Nteziriza (exécuté fin décembre 2016); Amulani Bazangirabate (exécuté fin décembre 2016); Jean Kanyesoko (exécuté le 2 août 2016); Claude Barayavuga (exécuté le 27 avril 2017); Emmanuel Hanyurwabake (exécuté fin décembre 2016); Vedaste Renzaho (exécuté fin décembre 2016); Jeannine Mukeshimana (exécutée le 16 décembre 2016).

© 2016 Privé

Résumé

Le maire a dit: «Tous les voleurs doivent être tués.» Il a dit que c'était un ordre.

-Témoignage à l'exécution de Fulgence Rukundo le 6 décembre 2016

Les forces de sécurité rwandaises ont sommairement exécuté au moins 37 petits délinquants suspects dans la province occidentale du Rwanda entre juillet 2016 et mars 2017. Les soldats ont arbitrairement arrêté et tué la plupart des victimes, ce qui semble être une stratégie officiellement sanctionnée pour exécuter des voleurs, passeurs et autres suspects. Petits délinquants, au lieu de les poursuivre. Ces assassinats, perpétrés par et avec le soutien d'agents de l'État, constituent une violation flagrante du droit rwandais et du droit international des droits de l'homme.

Human Rights Watch a également documenté quatre disparitions forcées de suspects mineurs entre avril et décembre 2016. Les familles des victimes pensent que les forces de sécurité ont tué leurs proches, mais que leurs corps n'ont pas été retrouvés. Dans deux autres incidents documentés par Human Rights Watch, en août 2016 et en avril 2017, les autorités ont encouragé les résidents locaux à tuer des voleurs présumés, et ils ont en fait battu les victimes à mort.

Ce rapport documente les violations graves commises par les forces de sécurité dans les districts de Rubavu et Rutsiro dans la province occidentale du Rwanda, y compris les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et les menaces contre les membres de la famille et d'autres témoins des violations. Le rapport est basé sur 119 entretiens réalisés entre janvier et juillet 2017 avec 119 membres de la famille, des témoins, des représentants du gouvernement et d'autres personnes au courant des arrestations et des exécutions. Human Rights Watch a reçu des rapports crédibles d'au moins six autres exécutions extrajudiciaires qu'il continue de vérifier, y compris des cas qui auraient été commis en juin 2017, et des cas dans le district de Rusizi (province de l'Ouest) et le district de Musanze (province du Nord).

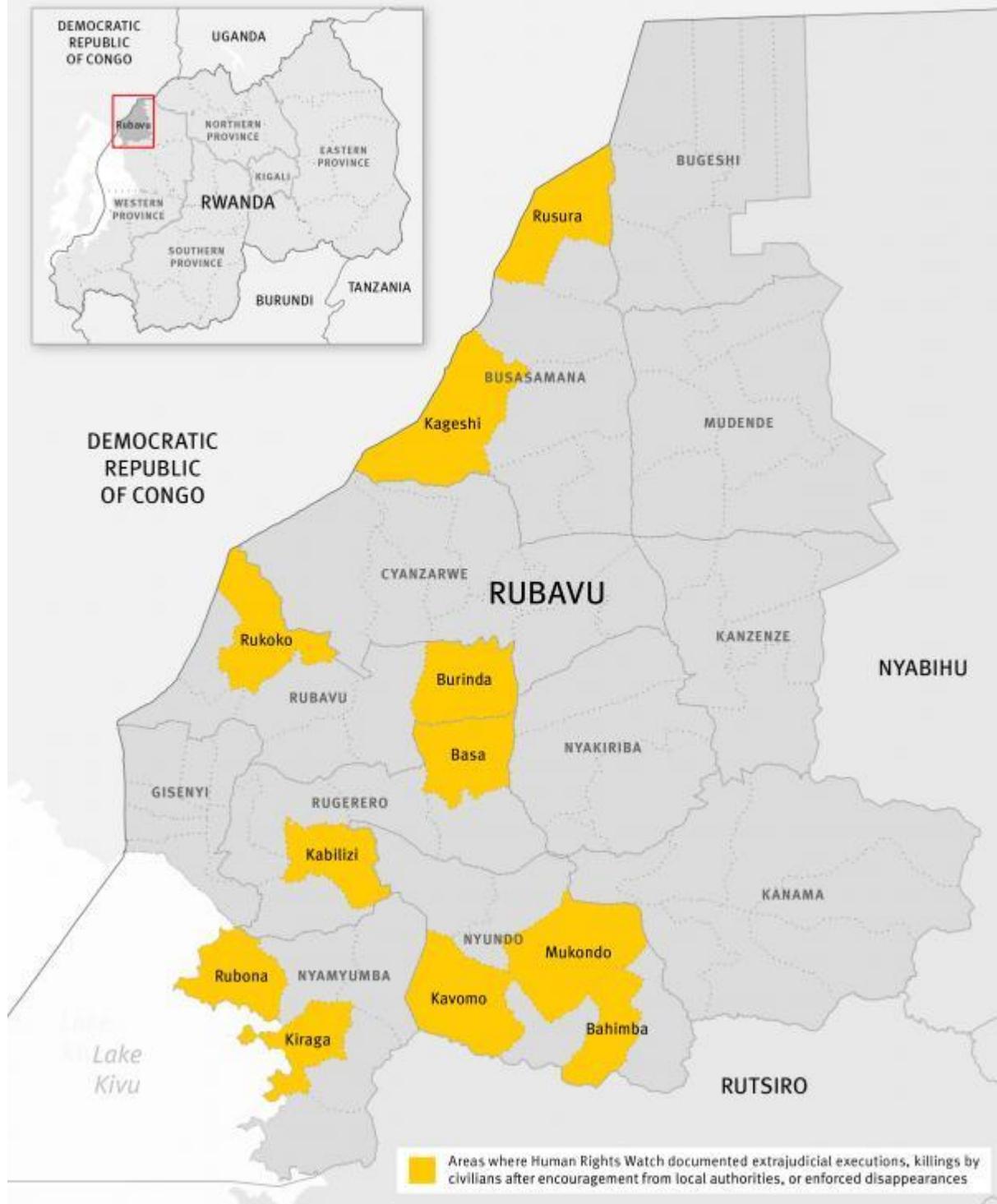
locales, y compris les forces de l'ordre, ont menacé certaines personnes qui osaient poser des questions.

Certaines victimes ont d'abord été arrêtées par des autorités civiles qui les ont ensuite emmenées dans des stations militaires voisines. Les soldats ont ensuite exécuté les victimes à la base militaire ou à proximité, parfois après les avoir maltraités en détention. Les témoins qui ont vu les corps peu de temps après les exécutions ont dit avoir vu des blessures par balles et des blessures qui semblaient avoir été causées par des coups ou des coups de couteau. Une victime avait été poignardée dans le cœur; un autre avait un cordon autour du cou.

Un homme soupçonné d'avoir volé une vache a été arrêté par des fonctionnaires militaires et civils locaux et détenu pendant une nuit au bureau du gouvernement local, où des soldats sont arrivés et l'ont battu et poignardé à la jambe avec un couteau. Le jour suivant, des soldats l'ont abattu. Les soldats ont forcé un autre homme à porter les restes de la vache qu'il était accusé de voler sur son dos pendant plus de cinq kilomètres, avec la tête de la vache sur la tête. Après avoir présenté la victime aux résidents locaux, aux autorités locales et à l'armée lors d'une réunion publique, les soldats l'ont ensuite conduit dans un champ voisin et l'ont abattu. Un autre homme a été battu à mort pour ne pas avoir participé au travail communautaire qu'il était appelé à accomplir.

Des membres de l'armée ou de la police ont tué au moins 11 hommes sur les rives du lac Kivu, dans les districts de Rubavu et de Rutsiro, pour avoir utilisé des filets illégaux connus sous le nom de *kangingini* pendant la pêche de nuit. Il y avait des survivants qui ont décrit comment ils avaient sauté de leurs canots de pêche et ont nagé loin des bateaux militaires ou de la police qui s'approchaient. Ceux qui sont restés dans les canoës ont été abattus par les officiers.

Rubavu District, Western Province, Rwanda



Dans certains cas, d'autres forces de sécurité telles que l' *Inkeragutabara* , une force auxiliaire de l'armée rwandaise, et l'Organe de soutien à la sécurité administrative du district (DASSO), une force de défense locale qui soutient la police, ont été impliqués dans les exécutions.

Ces tueries n'étaient pas des événements isolés, mais semblent faire partie d'une stratégie officielle. Dans la plupart des cas documentés par Human Rights Watch, les autorités militaires et civiles locales ont dit aux résidents après l'exécution, souvent lors des réunions publiques, qu'ils suivaient de "nouveaux ordres" ou une "nouvelle loi" stipulant que tous les voleurs et autres criminels région serait arrêté et exécuté. Dans plusieurs cas, les autorités ont cité l'identité d'une victime récente et justifié son meurtre en se fondant sur le fait qu'il était soupçonné d'être un criminel.

Ces tueries, dont certaines ont eu lieu devant plusieurs témoins, sont rarement discutées au Rwanda. Compte tenu des restrictions strictes sur les médias indépendants et la société civile au Rwanda, aucun média local n'a rapporté les massacres documentés dans ce rapport, et les groupes locaux de défense des droits de l'homme ont trop peur de publier des informations sur ces questions.

En décembre 2016, une coalition de partis politiques de l'opposition a publié un communiqué de presse sur plusieurs cas d'exécutions extrajudiciaires dans le nord-ouest du Rwanda, dont certains cas documentés par Human Rights Watch. Peu de temps après sa publication, la police de Kigali a convoqué le chef de l'opposition, Boniface Twagirimana, pour un interrogatoire les 12, 18 et 19 janvier 2017, et l'a accusé de répandre des rumeurs infondées. Il n'a été inculpé d'aucune infraction.

Le 5 juillet 2017, Human Rights Watch a écrit à Johnston Busingye, ministre de la Justice, avec des copies remises aux ministres de la défense, au gouvernement local et au chef de la police, demandant des informations supplémentaires sur les cas décrits dans ce rapport et demandant une réunion. La lettre est reproduite à l'annexe IV du présent rapport et n'a pas reçu de réponse.

Les 5 et 6 juillet 2017, Human Rights Watch a rencontré cinq autorités locales, dont le maire de Rubavu et les autorités du secteur de Nyamyumba, dans le secteur Nyundo, et la cellule Rukoko dans le district de Rubavu et le secrétaire exécutif dans le secteur de Boneza, district de Rutsiro. Ces autorités ont nié que des voleurs ou des criminels avaient été tués, mais on a dit que des personnes qui traversaient illégalement la frontière avaient été tuées pour ne pas s'être arrêtées lorsque les soldats l'avaient ordonné, et que c'était pour des raisons de sécurité.



Un panneau accueillant les visiteurs à Boneza, un secteur dans le district de Rutsiro au Rwanda. Les forces de sécurité rwandaises ont tué au moins 9 pêcheurs à Boneza, pour avoir utilisé des filets de pêche illégaux entre septembre 2016 et mars 2017. La ligne du bas du panneau de bienvenue dit en kinyarwanda: "Faites de bonnes choses et faites-les vite."

© 2017 Human Rights Watch

Le gouvernement rwandais devrait assurer la fin immédiate des exécutions sommaires de suspects par les forces de sécurité. Ils devraient également veiller à ce que des enquêtes approfondies et impartiales sur ces violations graves soient menées, y compris pour établir comment et avec qui toute politique est née; et que les responsables des violations soient tenus responsables. Les familles des victimes devraient être indemnisées pour les homicides illégaux.

Le gouvernement rwandais devrait également respecter la présomption d'innocence, veiller à ce que toute personne accusée d'un crime bénéficie d'un procès équitable et faire appliquer sans exception une interdiction absolue de sanction pénale pour toute personne non reconnue coupable devant un tribunal.

Recommandations

Au gouvernement du Rwanda

- Enquêter et poursuivre le cas échéant, dans des procès équitables et crédibles, des individus de la Force de défense du Rwanda, de la Police nationale du Rwanda et d'autres forces de l'ordre, tels que le DASSO et les *Inkeragutabara*, responsables d'exécutions extrajudiciaires et toutes les autorités civiles qui sont impliquées dans les tueries et qui peuvent en porter la responsabilité;
- Veiller à ce que tous les suspects de droit soient détenus légalement dans des lieux de détention reconnus, aient rapidement accès à un avocat et soient rapidement traduits après leur arrestation devant un juge indépendant. S'il existe des preuves crédibles contre les accusés, ils devraient être inculpés d'une infraction et poursuivis dans le cadre de procès équitables et crédibles ou être libérés;
- Suspendre des mesures disciplinaires ou des poursuites pénales, suspendre les agents de la solde soupçonnés d'être impliqués dans des exécutions extrajudiciaires, y compris ceux des Forces de défense rwandaises, de la Police nationale rwandaise et d'autres forces de l'ordre telles que le DASSO et les *Inkeragutabara*. Ceux qui seraient impliqués dans des exécutions extrajudiciaires devraient être démis de leurs fonctions en plus de toute autre sanction pénale imposée par un tribunal indépendant;
- Réaffirmer publiquement aux officiers de la Force de défense du Rwanda, à la Police nationale du Rwanda et à d'autres forces de l'ordre, tels que le DASSO et les *Inkeragutabara*, qu'ils ont l'obligation de protéger la vie de tous les Rwandais. Veiller à ce que les agents aient été formés et respectent le droit international des droits de l'homme, en particulier les droits à la vie, à l'intégrité corporelle, à la liberté, à la sécurité et à un procès équitable. Les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois interdisent aux responsables de l'application des lois d'utiliser la force létale intentionnelle, sauf lorsque cela est strictement nécessaire pour protéger la vie;
- Veiller à ce que tous les agents de la sécurité, les membres du pouvoir judiciaire et les responsables administratifs respectent pleinement le droit de tous les Rwandais à la présomption d'innocence;

- Veiller à ce que le système juridique interne prévoie des enquêtes rapides, approfondies et efficaces conformes aux normes du Manuel des Nations Unies révisé sur la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires (Protocole du Minnesota).

Aux donateurs internationaux du Rwanda et aux autres gouvernements

- Exhorter publiquement et en privé le gouvernement rwandais à prendre des mesures concrètes pour enquêter, arrêter et poursuivre les responsables des exécutions extrajudiciaires décrites dans ce rapport, y compris celles qui sont responsables du commandement. Surveiller la progression de ces étapes régulièrement;
- Dénoncer publiquement et en privé les exécutions extrajudiciaires commises par des militaires ou des forces de l'ordre;
- Assurer le soutien aux forces de sécurité rwandaises - y compris la formation, la logistique et tout autre soutien matériel - ne va pas aux unités ou aux commandants impliqués dans des exécutions extrajudiciaires et garantir que la formation aux droits humains et le soutien aux enquêtes et aux poursuites contre les agents de sécurité sont des éléments essentiels. efforts de réforme.

Au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

- Demander une visite officielle au Rwanda pour enquêter sur les cas décrits dans ce rapport et d'autres.

A la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

- Conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, mener immédiatement une enquête sur les cas décrits dans ce rapport et d'autres;
- Demander instamment au gouvernement du Rwanda pour assister à la prochaine 61^e session ordinaire de la Commission africaine d'assurer un examen de sa 11^e combiné^e, 12^e et 13^e rapport périodique ainsi que l'examen des cas décrits dans le présent rapport.

Au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

- Soigner soigneusement les officiers et le personnel de la Force de défense rwandaise et de la Police nationale du Rwanda servant actuellement dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies pour s'assurer qu'aucun d'entre eux n'est impliqué dans des exécutions extrajudiciaires au Rwanda;
- Rapatrier des missions de maintien de la paix des Nations Unies tout soldat, policier ou autre membre du personnel rwandais impliqué dans des exécutions extrajudiciaires au Rwanda.

Méthodologie

Ce rapport est basé sur des recherches menées au Rwanda entre janvier et juillet 2017. Human Rights Watch a interrogé 119 témoins des massacres, des membres de la famille et des amis des victimes, des responsables gouvernementaux et d'autres personnes au courant des arrestations et des exécutions. Les noms des victimes sont fournis tout au long

de ce rapport. Cependant, pour des raisons de sécurité, les noms des témoins et des proches interrogés par Human Rights Watch ne sont pas inclus dans le rapport, et d'autres informations d'identification ont également été retenues.

Certaines entrevues initiales ont été menées par téléphone. Ces entrevues ont été suivies en personne entre mars et juin. La plupart des interviews ont été menées dans les districts de Musanze, Rubavu et Rutsiro, en kinyarwanda avec un interprète. Toutes les interviews ont été menées individuellement et en privé. Human Rights Watch a expliqué à chaque interviewé le but de l'entretien, son caractère volontaire, la manière dont l'interview serait utilisée et le fait qu'aucune compensation ne serait accordée.

Human Rights Watch a écrit au ministre de la Justice, avec des copies remises au ministre de la Défense, au ministre du gouvernement local et au commandant de la police nationale, avec un aperçu des résultats de recherche de Human Rights Watch et des détails de cas spécifiques documentés dans ce rapport. voir les annexes I, II, III et IV). Human Rights Watch n'a reçu aucune réponse à sa demande de réunion pour discuter de ces résultats de recherche ou de questions spécifiques sur la réponse du gouvernement aux violations documentées ici. En juillet, Human Rights Watch a rencontré cinq autorités locales dans les districts de Rubavu et de Rutsiro. Leur réponse est reflétée dans la section III.

Ce rapport se concentre spécifiquement sur les exécutions extrajudiciaires et autres violations dans les districts de Rubavu et Rutsiro, dans la province de l'Ouest, entre avril 2016 et avril 2017. Human Rights Watch a reçu des rapports crédibles de cas supplémentaires qui se seraient rapprochés de la publication de ce rapport. comme dans d'autres régions du Rwanda, y compris le district de Musanze, dans la province du Nord, et le district de Rusizi, dans la province de l'Ouest . Human Rights Watch travaille à confirmer ces cas, et ils ne sont pas couverts dans ce rapport.

I. CONTEXTE

epuis le génocide qui a dévasté le pays et fait plus d'un demi-million de victimes en 1994, le Rwanda a fait de grands progrès dans la reconstruction de son infrastructure, dans le développement de son économie et dans la prestation de services publics. Mais les droits civils et politiques restent sévèrement restreints et la liberté d'expression est strictement restreinte.

La peine de mort a été déclarée illégale au Rwanda en 2007. Auparavant, elle était utilisée avec parcimonie par l'État. La peine de mort a été appliquée dans le cadre de procès pour génocide en 1998, lorsque 22 personnes ont été exécutées publiquement, plusieurs après des procès sommaires et d'autres sans assistance juridique. [1]

Des exécutions extrajudiciaires, c'est-à-dire le meurtre d'une personne par des autorités gouvernementales sans la sanction d'une procédure judiciaire ou d'une procédure judiciaire, ont également eu lieu. Par exemple, en novembre 2006, la police a abattu trois hommes soupçonnés d'avoir tué un juge gacaca [2] le soir de leur arrestation. [3] En 2007, Human Rights Watch a publié un rapport sur les assassinats par la police d'au moins 20 détenus, dont beaucoup semblaient avoir été des exécutions extrajudiciaires. [4] Dans son rapport annuel sur les pratiques des droits de l'homme au Rwanda, le Département d'État des États-Unis s'est dit préoccupé par les meurtres de cinq membres de la communauté musulmane en 2016 [5].

Des attaques contre des dissidents politiques ont également eu lieu, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Depuis 1996, des Rwandais ont été tués à l'extérieur du pays après avoir critiqué le gouvernement rwandais, le parti au pouvoir, le Front patriotique rwandais ou le président Paul Kagame. [6] D'autres ont été assassinés, attaqués, menacés, ou sont morts dans des circonstances peu claires à l'intérieur du pays. [7]

Des civils ont également été détenus illégalement dans des centres de détention non officiels, y compris en détention militaire. En 2014, Human Rights Watch a documenté comment au moins 23 personnes ont été détenues au secret pendant plusieurs semaines au camp Kami, un camp militaire dans la banlieue de Kigali. [8] Plus tard, les détenus ont été jugés par un tribunal civil pour des infractions liées à la sécurité et des allégations de collaboration avec des groupes armés. Un tribunal de Rubavu a acquitté certains d'entre eux et a ordonné leur libération. Certains anciens détenus ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils avaient été torturés alors qu'ils étaient détenus à Kami. [9]

Human Rights Watch a également documenté un ensemble plus large de violations des droits humains contre les pauvres, y compris les petits délinquants. Au fil des années, nombre de ces personnes ont été illégalement détenues dans des «centres de transit», où elles ont été battues et ont subi d'autres formes de mauvais traitements. [10] Human Rights Watch a documenté le décès d'une personne juste après avoir quitté un de ces centres de transit, à Gikondo, Kigali, et a reçu des informations sur des cas similaires dans le centre de transit de Mudende, dans le district de Rubavu. La plupart des fonctionnaires impliqués dans de telles violations, principalement la police, ont bénéficié d'une impunité absolue. [11]

II. Exécutions extrajudiciaires

La conduite de membres de l'armée rwandaise, de la police et d'autres acteurs de la sécurité de l'État dans le nord-ouest du Rwanda a été aussi impitoyable qu'illégal. Human Rights Watch a documenté 37 exécutions extrajudiciaires de suspects mineurs dans les districts de Rutsiro et Rubavu entre juillet 2016 et mars 2017, dont deux femmes. [12] Human Rights Watch a également documenté quatre disparitions forcées, entre avril et décembre 2016, et deux cas de personnes qui ont été battues à mort par des résidents locaux agissant sur l'encouragement des autorités locales, en août 2016 et en avril 2017. Parmi les victimes figuraient des voleurs présumés, des passeurs et des personnes capturées ou accusées d'avoir utilisé des filets de pêche illégaux. Certains membres de la famille et amis des victimes ont admis que les victimes avaient été impliquées dans des délits mineurs, tandis que d'autres ont dit qu'elles étaient innocentes et avaient été accusées à tort. Les meurtres et les disparitions forcées semblent avoir fait partie d'une stratégie plus large visant à répandre la peur, à imposer l'ordre et à décourager toute résistance aux ordres ou aux politiques du gouvernement.

Stratégie gouvernementale

Plus de 40 personnes interrogées par Human Rights Watch ont déclaré avoir participé à des réunions communautaires dans les districts de Rubavu et de Rutsiro où des officiers militaires ou des fonctionnaires locaux ont déclaré que des voleurs seraient arrêtés et tués. Les autorités locales au Rwanda, y compris les responsables de l'application des lois, tiennent régulièrement des réunions communautaires au niveau du village, de la cellule et du secteur. Ces réunions en général ne sont pas obligatoires, mais plusieurs résidents ont dit à Human Rights Watch qu'ils se sentaient obligés d'y assister. Les réunions ne sont pas à horaire fixe, mais il y en a au moins une par mois après l'*umuganda*, le travail

communautaire obligatoire ayant lieu le dernier samedi de chaque mois. Participation à la réunion après *umugandaest* obligatoire. Certaines de ces réunions locales ont été convoquées après que les résidents se sont plaints du taux élevé de criminalité dans leurs villages.

Plusieurs personnes ont déclaré à Human Rights Watch qu'elles pensaient qu'une "loi" avait été adoptée stipulant que tous les voleurs et autres criminels seraient tués, se référant aux multiples déclarations faites par les autorités militaires et locales sur les meurtres de petits délinquants.

Ces avertissements lors des réunions locales selon lesquelles les autorités ne toléreraient plus les activités illégales telles que le vol, la pêche aux filets illégaux ou la contrebande transfrontalière ont débuté début 2016. Les cas documentés par Human Rights Watch d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées de suspects les petits délinquants des Forces de défense du Rwanda, de la Police nationale du Rwanda, du DASSO [13] et des *Inkeragutabara* [14] ont commencé en avril 2016.

Un habitant de la cellule de Kavolo [15] dans le district de Rubavu a déclaré à Human Rights Watch que les autorités locales avaient averti lors de réunions de routine: "En 2016, les autorités ont commencé à dire: " Nous tuons des gens que nous attrapons ". Ce sont généralement les officiers militaires qui ont dit cela lors des réunions de cellule et de secteur. » [16]

Le 26 avril 2017, le général Alexis Kagame, commandant militaire de la troisième division, qui couvre la province de l'Ouest, a participé à une réunion publique à Gisenyi dans laquelle il a déclaré que les personnes traversant illégalement la frontière entre le Rwanda et le Congo catégories: ceux qui introduisent clandestinement des marchandises dans le pays et veulent éviter l'impôt, privant ainsi le pays de son développement; ceux qui font entrer clandestinement de la drogue dans le pays et veulent tuer les jeunes; et ceux qui ont des liens avec les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, un groupe armé essentiellement hutu rwandais, basé dans l'est du Congo) et qui souhaitent déstabiliser le pays. [17] Kagame a déclaré que les membres de ces groupes étaient des "ennemis du pays" et il a appelé les citoyens à protéger le pays contre ces ennemis. Kagame a promis une collaboration étroite entre la population et l'armée pour sauvegarder la sécurité. [18] Le maire du district de Rubavu, Jeremie Sinamenye, a également participé à la réunion.

Un participant à une autre réunion publique tenue le 1er novembre 2016 dans le district de Karongi, organisée par le Conseil de gouvernance du Rwanda et auquel assistaient de nombreux dirigeants locaux de la province occidentale, a déclaré à Human Rights Watch que Kagame a déclaré que tous les voleurs seraient tués. [19]

Un habitant de la cellule de Rukoko, dans le district de Rubavu, près de la frontière congolaise, a décrit comment les soldats se sont levés «sans crainte» pendant les réunions du village, disant aux habitants: «Nous tuons toute personne qui traverse illégalement la frontière. d'accord, ajouta-t-il; "Ils ne peuvent pas contredire l'armée". [20]



Jean de Dieu Habiyaremye a été arrêté fin novembre 2016 et exécuté deux jours plus tard.
© 2016 Privé

Certains témoins ont parlé de listes établies par les autorités locales pour identifier ceux qui devraient être tués. Deux habitants de la cellule de Munanira, dans le district de Rubavu, ont déclaré à Human Rights Watch que les autorités militaires et civiles avaient organisé une réunion dans leur village quatre jours avant l'exécution d'Innocent Nshimiyimana, tué dans la cellule voisine de Kiraga. L'officier en charge du poste militaire local à cette époque a déclaré lors de la réunion, "Chaque voleur doit être abattu", selon l'un des témoins. [21] L'agent a également déclaré que les services de sécurité avaient établi une liste de tous les voleurs à éliminer, selon l'autre témoin. [22] Un habitant du secteur de Nyabirasi, district de Rutsiro, a vu les corps de Jean de Dieu Habiyaremye et Pierre Hakizimana - deux voleurs présumés tués par les forces de sécurité en novembre 2016 - avoir vu des soldats avec une liste qu'ils ont montrée aux chefs de village pour leur dire les individus devraient être ciblés. [23]

Un habitant du secteur de Kanama, dans le district de Rubavu, a déclaré à Human Rights Watch: «Lors des réunions dans notre région, les autorités ont déclaré que les voleurs seraient tués. J'avais alors peur que je puisse être battu parce que je suis un membre de la famille de [l'une des victimes]. » Le résident a ajouté qu'en février 2017, une réunion avait été organisée dans son village par des responsables militaires et locaux. Les fonctionnaires ont ordonné à tous les voleurs de se présenter et de demander la clémence, puis ils ont dit: «Si tu voles à nouveau, nous te tuerons.» Plusieurs personnes apparemment innocentes se sont levées et ont demandé pardon, craignant d'être tuées si elles le faisaient. ne pas le faire, le témoin a dit. [24]

Le long des rives du lac Kivu, des avertissements similaires ont été émis concernant l'utilisation de filets de pêche illégaux (connus en kinyarwanda sous le nom de *kangingini*). Un habitant de la cellule de Bushaka, dans le district de Rutsiro, a déclaré à Human Rights Watch: «Dans les réunions locales, les autorités nous disent de livrer des voleurs locaux. Mais ils parlent aussi des filets [de pêche]. Ils disent que les *kangingini* ne sont pas autorisés. Ils disent que ceux qui sont pris avec ce filet seront traités par les autorités. » [25] Un autre habitant de la cellule de Bushaka a déclaré que les avertissements des autorités sur les filets sont devenus plus sérieux depuis 2016. " Avant qu'ils nous disent de ne

pas les utiliser que nous aurions une amende si nous le faisons ", at-il dit. "Mais maintenant, les autorités nous disent lors des réunions:" Celui qui est attrapé avec un *kaniingin* aura des problèmes avec nous. " [26] Un autre témoin à une réunion dans la cellule de Bushaka a déclaré à Human Rights Watch:" Les soldats nous ont dit lors d'une réunion en 2016: "Vous êtes des voleurs depuis longtemps. Nous vous interdisons d'aller dans le lac avec ces filets. Vous voulez voler tout notre poisson pour vous? Si vous refusez de nous écouter, nous vous tuerons. " [27] Le filet de *kaniGINi* a des trous plus petits qu'un filet légal et peut attraper plus de poissons. Cependant, il peut également attraper de jeunes poissons et contribue ainsi à diminuer le stock de poisson, ce qui explique pourquoi il est considéré comme illégal.

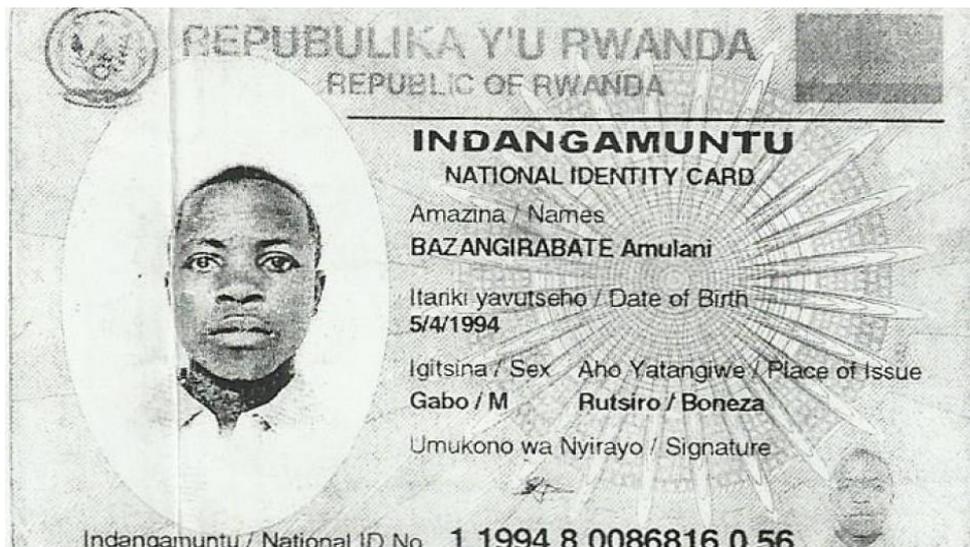
Dans certains cas, des responsables militaires ou civils locaux ont accusé les victimes de collaborer ou de partager des renseignements avec les FDLR. Un participant à une réunion de la communauté dans la cellule de Mutovu dans le district de Rubavu a déclaré à Human Rights Watch qu'un responsable du gouvernement local avait déclaré que tous ceux qui se rendraient au Congo sans passer par le poste frontière seraient tués et qu'il y aurait une forte probabilité qu'ils parti au Congo pour collaborer avec les FDLR. [28] D'autres témoins ont raconté à Human Rights Watch des réunions communautaires où les habitants étaient accusés d'envoyer leurs enfants au Congo pour rejoindre les rebelles. [29]

Les exécutions extrajudiciaires ont également été utilisées après coup pour alerter les membres de la communauté. Dans la plupart des cas documentés par Human Rights Watch, les autorités militaires et civiles locales ont déclaré aux résidents après l'exécution, souvent lors de réunions publiques, que le délinquant présumé avait été tué et que tous les autres voleurs et autres criminels de la région seraient arrêtés réalisé.

Le même jour que les funérailles d'Emmanuel Nzitakuze dans la cellule de Tangabo dans le district de Rutsiro, les autorités locales de sécurité et les autorités civiles ont tenu une réunion communautaire. Des soldats ont tué Nzitakuze après l'avoir accusé d'avoir volé une moto le 11 janvier 2017. La réunion s'est tenue près de l'endroit où Nzitakuze a été tué dans la cellule voisine de Haniro, et un policier dirigeant la réunion a décrit ce meurtre comme un exemple. quand les gens volent, selon un témoin. Les résidents présents à la réunion ont déclaré à Human Rights Watch qu'ils ne savaient pas que Nzitakuze était un voleur, car c'était la première fois qu'ils apprenaient qu'il avait volé quoi que ce soit. Mais, un témoin a dit, "l'autorité militaire est très forte. Vous ne pouvez critiquer quoi que ce soit devant l'armée. " [30]

Un habitant de la cellule de Busuku dans le district de Rutsiro a déclaré à Human Rights Watch que les autorités citent souvent l'exécution de François Buhagarike, qui a été tué entre le 19 et le 20 octobre 2016. "Les autorités parlent de son cas lors des réunions. Ils disent: «Quelqu'un qui soutient les voleurs aura aussi des problèmes avec nous. Ceux qui seront pris en train de voler seront tués, comme François. À tous ceux qui ont connu François, si vous volez, vous serez également tué. Tout cela a été dit par les militaires, il faut donc le prendre au sérieux. Lors des réunions, ils nous intimident. Ils disent: 'Nous avons des fusils et des balles, pas des pierres.' " [31]

Environ une semaine après l'assassinat d'Amulani Bazangirabate, accusé d'avoir utilisé des filets de pêche illégaux, le chef de la cellule de Bushaka a tenu une réunion avec les résidents locaux à son bureau. Selon un participant à la réunion, il a dit aux personnes réunies que «les gens ne devraient pas sortir seuls dans l'eau la nuit» et que «tous les pêcheurs doivent être en associations pour utiliser des moustiquaires correctes. Par exemple, Amulani et ces autres étudiants pêchaient illégalement. Ils ont été tués parce qu'ils utilisaient un filet illégal. " [32]



Amulani Bazangirabate a été exécuté fin décembre 2016.
© 2016 Privé

Dans la plupart des cas documentés par Human Rights Watch, les victimes ont été immédiatement enterrées par leur famille, sans aucun examen médical. Plusieurs membres de la famille ont déclaré à Human Rights Watch que des responsables gouvernementaux les avaient forcés à le faire. Dans certains cas, la police ou des membres de la famille ont amené des corps dans un hôpital voisin. Une autopsie a été pratiquée dans quelques cas, mais les membres de la famille n'ont reçu aucune information sur les résultats et ont remis en question l'indépendance du personnel médical.

Dans de nombreux cas documentés par Human Rights Watch, les autorités civiles locales ont également été impliquées dans les exécutions extrajudiciaires, en alertant l'armée sur des voleurs présumés, en accompagnant la police ou l'armée lors des arrestations des victimes ou en exprimant publiquement leur soutien. Dans un cas, cependant, un chef de village s'est publiquement opposé à des passages à tabac par l'armée. Les militaires ont répondu qu'il n'aurait pas dû les appeler pour intervenir s'il ne voulait pas que le voleur soit exécuté. Ils ont ensuite tiré et tué la victime, devant le chef du village. Dans le même cas, le secrétaire exécutif du secteur a également remis en cause les meurtres commis par les militaires. Il a perdu son travail quelques jours plus tard. On ne sait pas si cela était lié à son opposition à l'exécution extralégale;

Exécutions extrajudiciaires

On trouvera ci-après une sélection de témoignages de témoins et de personnes proches des victimes tuées par les forces de sécurité de l'État dans les districts de Rubavu et de Rutsiro. Pour une liste de tous les cas documentés par Human Rights Watch, y compris le nom des victimes, la date et le lieu de l'exécution extralégale, la force de sécurité responsable et l'infraction dont la victime a été accusée, voir Annexe I. Détails sur les cas Les disparitions forcées et les personnes qui ont été tuées par des résidents locaux sous l'impulsion des autorités locales sont incluses séparément dans les annexes II et III.



Île de Bugarura dans le secteur de Boneza, district de Rutsiro. Les forces de sécurité rwandaises ont tué au moins trois pêcheurs de l'île entre septembre et décembre 2016. Un autre est porté disparu et présumé mort. Les hommes ont été tués parce qu'ils utilisaient des filets de pêche illégaux.
© 2017 Human Rights Watch

Jean Damascène Ntiriburakaryo, tué le 30 juillet 2016

Ntiriburakaryo, âgé d'environ 44 ans, a été battu à mort par des soldats dans le village de Bubaji, dans le district de Rubavu, après avoir manqué l' *umuganda* ou avoir été obligé de travailler dans la communauté. Ntiriburakaryo était resté à la maison pour abattre une chèvre. Un résident de Bubaji a déclaré à Human Rights Watch que lorsque lui et d'autres ont appris que Ntiriburakaryo avait été tué, ils sont allés chez lui. À leur arrivée, ils ont rencontré les soldats qui avaient tué Ntiriburakaryo. "Un des officiers a montré du regret d'avoir tué Jean", a-t-il dit. "Mais il a dit qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de le battre sérieusement parce qu'il était contre les programmes de l'Etat. Il a dit: 'Cela vous donnera un bon exemple pour ne jamais vous rebeller contre l'Etat.' " [33]

Jean Kanyesoko, tué le 2 août 2016



Jean Kanyesoko a été exécuté le 2 août 2016
© 2016 Privé

Des soldats ont tué Kanyesoko, 64 ans et père de cinq enfants, après avoir été surpris en train de voler de la canne à sucre près du village de Kinihera, dans le district de Rubavu. Un membre de la famille de Kanyesoko a déclaré: «A cause de la pauvreté, il volerait des choses. Il volait parfois les récoltes des gens. » [34]

Un gardien du champ de canne à sucre a capturé Kanyesoko et a appelé des soldats postés à proximité, qui l'ont abattu. Plus tard, les soldats ont appelé les voisins de Kanyesoko pour qu'ils lui prennent son corps. Un ami a décrit ce qu'ils ont vu quand ils sont arrivés:

Un soldat était debout à côté de son corps. Il a dit qu'ils l'ont pris en flagrant délit. Il a dit: "L'ordre de tuer les voleurs a été donné; emmener son corps et l'enterrer. "Les officiers militaires continuent de parler de lui dans les réunions de cellule et de secteur. Ils disent: «Ceux qui sont pris en train de voler seront tués comme Jean.» Je ne peux pas aller aux réunions maintenant à cause de cette histoire de tuer des criminels. Ils auraient juste dû mettre ce vieil homme en prison. [35]

Innocent Mbarushimana, tué le 11 octobre 2016

Mbarushimana, 20 ans, a été accusé d'avoir volé plusieurs bananes dans le village de Kabeza, dans le district de Rubavu. Un résident a raconté à Human Rights Watch ce qui s'est passé: «J'ai entendu des gens qui criaient qu'Innocent avait été arrêté par les militaires et les *Inkeragutabara*. Ils le menaient dans le village en disant qu'il avait volé des bananes. Beaucoup de gens du village étaient là à regarder, alors j'ai essayé d'aller voir ce qui se passait. J'ai entendu dire qu'une décision avait été prise d'envoyer Innocent au bureau du secteur pour qu'ils puissent enquêter. Mais ensuite j'ai entendu des coups de feu. Les enfants sont alors venus en courant et ils ont dit qu'Innocent avait été tué. » [36]

Un autre habitant de Kabeza a déclaré à Human Rights Watch qu'il avait essayé de suivre Mbarushimana au bureau du secteur, mais qu'il avait été chassé par les soldats. Il a dit qu'il était à proximité quand il a entendu les coups de feu et que les enfants sont venus en courant et ont dit avoir vu un *Inkeragutabara* lui tirer dessus. [37]

Un troisième habitant de Kabeza a également essayé de suivre Mbarushimana lorsqu'il a été emmené au bureau du secteur, mais lui aussi a été repoussé. Il a déclaré à Human Rights Watch qu'un enfant qu'il connaissait accourait après que les coups de feu avaient été tirés et a déclaré: "Un soldat a donné son arme à un *Inkeragutabara* et il a tiré sur Innocent dans la tête." [38]

Quatre habitants de Kabeza, qui ont ensuite vu le corps de Mbarushimana, ont déclaré à Human Rights Watch qu'il avait reçu une balle dans la nuque.

Pierre Hakizimana, tué le 28 novembre 2016

Hakizimana, 35 ans et père de cinq enfants, gardaient des vaches dans les districts de Rutsiro et de Rubavu. Une autorité locale de la cellule de Busuku dans le district de Rutsiro l'a accusé d'être un voleur, et les soldats l'ont arrêté. Les gens proches de Hakizimana ont été informés qu'il était détenu au bureau de la cellule, alors ils sont allés lui rendre visite le lendemain.

L'un d'eux a raconté à Human Rights Watch ce qui s'est passé quand ils sont arrivés:

Nous étions 10, membres de la famille et voisins. Alors que nous approchions de Busuku, les villageois nous ont dit qu'ils avaient vu des soldats emmener [Hakizimana] dans un

champ de thé à proximité, alors nous sommes allés dans cette direction. Quand nous sommes arrivés, nous avons vu des soldats debout autour du corps de Pierre. L'un d'entre eux a dit: «Prenez le corps et partez.» Quand nous sommes arrivés à son corps, j'ai voulu pleurer. Mais le soldat nous a dit: «Ne pleure pas pour un voleur.» J'étais triste et choqué; ils ne laissaient même pas la famille pleurer ... Quelques semaines après la mort de Pierre, il y avait une réunion et les soldats ont dit: «Tous les voleurs seront tués. Regardez ce qui est arrivé à Pierre. » [41]

Jovan Karasankima, tué entre le 28 et le 29 novembre 2016

Karasankima, 40 ans et père de trois enfants, a été accusé d'avoir volé un mouton et un agneau dans le village de Kavumu, dans le district de Rutsiro. Les autorités locales et les Inkeragutabara ont attrapé Karasankima. Les autorités ont dit à quelqu'un proche de lui qu'il serait amené à la police. Cependant, les membres de l'Inkeragutabara l'ont battu à mort. Des témoins qui ont vu le corps ont dit à Human Rights Watch qu'il avait été battu sur tout le corps [39].

Quelqu'un proche de Karasankima s'est rendu à la police à Kavumu et a demandé pourquoi aucun cas n'avait été ouvert contre les assassins. Il a dit: "La police m'a dit qu'il avait été tué par les Inkeragutabara sur les ordres des autorités de la cellule. Il a dit qu'un ordre avait été donné pour tuer les voleurs, puis il m'a dit de partir. "[40]

Fulgence Rukundo, tué le 6 décembre 2016



*Fulgence Rukundo a été exécuté le 6 décembre 2016.
© 2016 Privé*

Rukundo, âgé d'environ 28 ans et père de deux enfants, a été arrêté par un fonctionnaire du gouvernement local et six soldats chez lui dans le village de Munanira, dans le district de Rubavu, le 6 décembre. Des témoins de son arrestation ont déclaré avoir été interrogé sur une vache volée. Rukundo n'a pas résisté à l'arrestation et on lui a dit qu'il devait montrer aux autorités où vivait un autre homme accusé du même crime. [42]

Plus tard dans la matinée, un témoin a dit qu'il avait vu Rukundo se diriger vers la brasserie BRALIRWA près du lac, où une réunion avait lieu, portant la carcasse d'une vache morte:

Il avait les mains attachées devant lui et il avait cette carcasse de vache sur son dos et sur ses bras. La tête de la vache était sur sa propre tête. Six soldats lui ont dit de marcher et il y avait peut-être une centaine de villageois qui suivaient. J'ai suivi aussi. Ils l'ont emmené dans une école primaire près de la brasserie où une réunion avec le maire de Rubavu avait déjà commencé. Le maire parlait du problème des voleurs, et quand nous sommes arrivés, la réunion s'est tournée vers Fulgence.

Le maire a dit que Fulgence avait tué la vache d'une autre personne. Fulgence l'a nié mais il n'a pas été autorisé à parler. Il était en train de crier: «Je suis innocent!» Mais les soldats à côté de lui criaient: «Non, vous êtes un voleur!» Le maire était d'accord avec les soldats. Le maire et les soldats ont commencé à écrire sur un bout de papier, puis ils l'ont tous signés. Le maire a ensuite annoncé: «Ce document déclare que les voleurs capturés seront tués directement.» Certaines personnes ont applaudi cela; d'autres ont demandé que Fulgence soit pardonné. Mais le maire a dit: "Tous les voleurs doivent être tués." Il a dit que c'était un ordre.

Une fois la réunion terminée, les soldats ont conduit Fulgence dans un petit champ près d'une plantation de bananes. Nous avons essayé de suivre, mais les soldats nous ont dit de rester à l'écart. Nous étions nombreux à suivre; certains étaient des étudiants primaires. Nous voulions voir ce qui se passerait.

J'ai entendu Fulgence dire «Je suis fatigué» et les soldats lui ont dit de s'asseoir. Ils lui ont détaché les mains et ils lui ont enlevé la carcasse de la vache ... Un soldat lui a dit de se lever et de marcher et un autre soldat nous a dit de partir. À ce moment-là, j'ai entendu trois coups de feu. Les soldats nous ont alors crié de partir et nous avons peur, alors nous avons couru. [43]

Le corps de Rukundo a ensuite été emmené à la morgue à Gisenyi.

Thaddée Uwintwali, tué le 13 décembre 2016



*Thaddée Uwintwali a été exécuté le 13 décembre 2016.
© 2016 Privé*

Dans la soirée du 13 décembre, cinq soldats sont arrivés à la maison d'Uwintwali, un fermier du village de Murambi dans le district de Rutsiro. Un individu proche d'Uwintwali a dit qu'ils ont frappé à la porte et l'ont convoqué à l'extérieur dans la cour où ils l'ont interrogé au sujet d'une chèvre volée, puis ont commencé à le battre. Les soldats l'ont ensuite emmené.

Les amis et la famille ont commencé à chercher Uwintwali tôt le lendemain matin. Une personne proche de la famille a déclaré à Human Rights Watch: «Nous sommes allés à la maison de Uwintwali le lendemain matin. Nous étions mobilisés pour le chercher quand un homme est venu et a dit qu'il a vu le corps sur la route à environ vingt minutes de marche. Nous sommes allés là-bas et avons trouvé le corps de Thaddée. Il avait été touché à la poitrine. » [44]

Deux semaines après la mort d'Uwintwali, des soldats ont annoncé lors d'une réunion du secteur de Boneza: "Si quelqu'un est pris en train de voler, il aura un problème avec nous." [45]

Jeannine Mukeshimana et Benjamin Niyonzima, tués le 16 décembre 2016



*Jeannine Mukeshimana a été exécutée le 16 décembre 2016.
© 2016 Privé*

Mukeshimana, 22 ans et mère de l'un, et Niyonzima, 21 ans et père de l'un d'entre eux, ont été tués après avoir prétendument fait passer de la marijuana à travers la frontière du Congo au village de Bisizi dans le district de Rubavu. Ils traversaient la frontière avec quatre autres personnes, dont trois ont également été tuées. [46] Selon les résidents locaux, Mukeshimana et Niyonzima étaient connus dans la communauté pour avoir fait passer clandestinement des marchandises à travers la frontière, y compris des drogues et des minerais.

Les habitants de Bisizi ont déclaré à Human Rights Watch avoir entendu des tirs dans la vallée près de la frontière avec le Congo dans la soirée du 16 décembre. Le lendemain, les autorités locales ont dit aux habitants de se rendre à la frontière pour identifier les corps. Quelqu'un proche de Mukeshimana a raconté à Human Rights Watch ce qui s'est passé ensuite: «Quand je suis arrivé, j'ai vu beaucoup de soldats se tenir autour des corps. Un soldat a dit: «Regardez! Mais pas de photos! Laissez ceci être un exemple pour vous que ceux qui voyagent à travers la frontière illégalement seront tués comme ceci. Ces gens transportaient de la marijuana. J'ai vu Jeannine parmi les corps. J'étais traumatisé. » [47]



Benjamin Niyonzima a été exécuté le 16 décembre 2016.
© 2016 Privé

Un autre résident a déclaré à Human Rights Watch: «Nous sommes allés voir les cinq corps. Jeannine avait reçu une balle dans la tête. Le message de l'armée était clair. Ils ont dit qu'elle faisait de la contrebande de marijuana et que cela devrait être un exemple pour le village. » [48]

La même nuit, les soldats se sont rendus au village natal de Niyonzima, Kanembwe, et ont dit au chef du village devant plusieurs habitants qu'ils avaient tué Niyonzima parce qu'il faisait du trafic de marijuana. [49]

Emmanuel Niyigena, tué le 25 janvier 2017

Un mois après la mort de Mukeshimana et Niyonzima (ci-dessus), Niyigena, 25 ans, a été tué dans la même zone. Le maçon a été arrêté puis tué par des soldats à son retour du Congo. Un témoin de son arrestation a déclaré à Human Rights Watch: «Lorsque nous avons franchi la frontière du Congo et après avoir marché 50 mètres à l'intérieur du Rwanda, nous avons croisé quatre soldats rwandais. Ils nous ont arrêtés, ont emmené Emmanuel et l'ont emmené dans la brousse. Quelques minutes plus tard, nous avons entendu plusieurs coups de feu. Ils l'avaient tué. » [50] Plusieurs autres témoins ont déclaré à Human Rights Watch que son visage avait été détruit par plusieurs balles. Les soldats ont ensuite dit à la famille qu'ils le soupçonnaient de trafic de drogues.

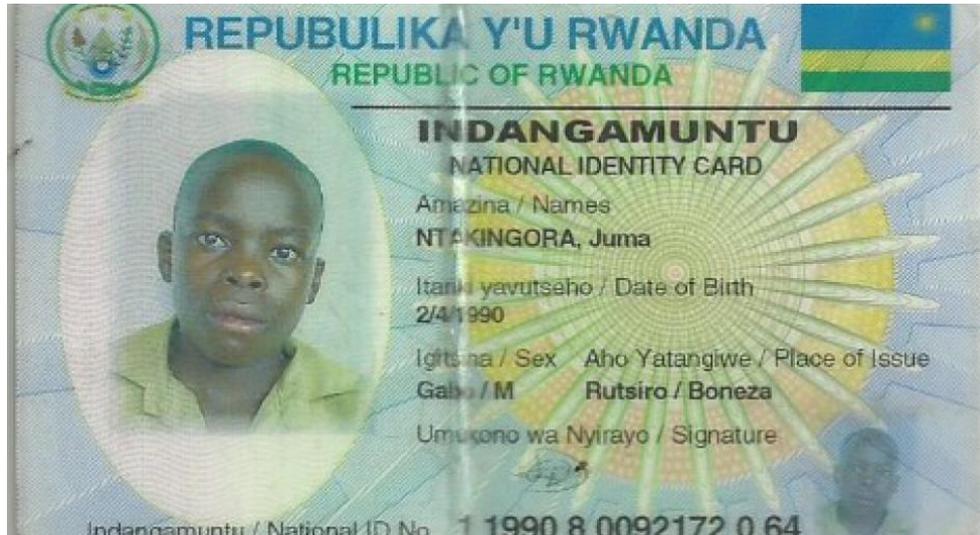
Exécutions de pêcheurs utilisant des filets de pêche illégaux

Human Rights Watch a documenté les massacres de 11 pêcheurs sur ou près du lac Kivu dans les cellules de Bushaka et Gabiro dans le district de Rutsiro et dans la cellule de Rubona dans le district de Rubavu. Selon les membres de la famille, les amis et d'autres membres de la communauté, les victimes ont toutes été tuées parce qu'elles avaient utilisé des filets de pêche illégaux, connus sous le nom de *kangingini*. Le filet de *kangingini* a des trous plus petits qu'un filet légal et peut attraper plus de poissons. Cependant, il peut également attraper de jeunes poissons et contribue ainsi à diminuer le stock de poisson, ce qui explique pourquoi il est considéré comme illégal.

Les autorités locales, y compris les militaires et les policiers, ont prévenu les résidents pendant plusieurs années qu'il était illégal d'utiliser ces filets, mais en 2016, les avertissements se sont transformés en menaces. Un pêcheur qui utilise un *kangingini* a

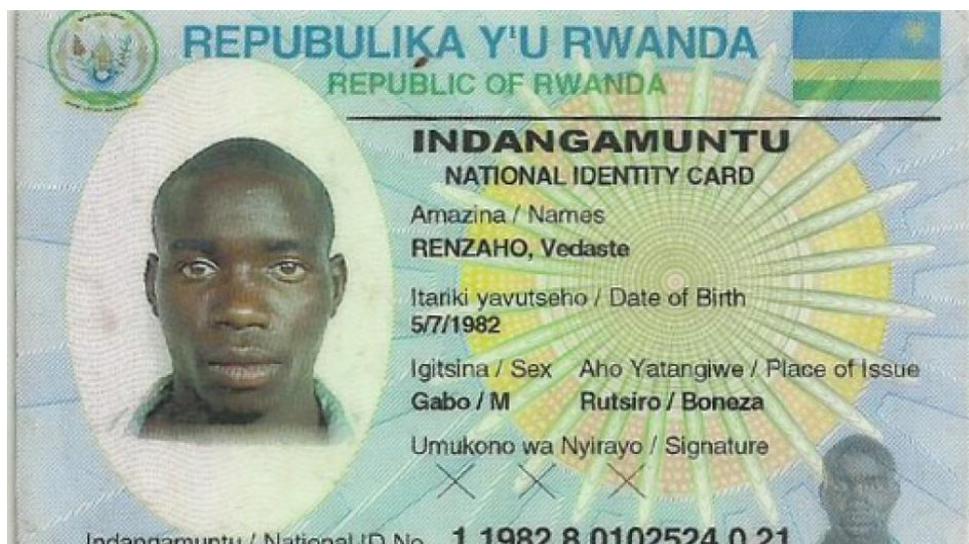
déclaré à Human Rights Watch: «Lors des réunions, les autorités disaient:« N'utilisez pas les *kangingini* . Puis, en 2016, ils ont commencé à dire: «Nous en avons assez. Celui qui est attrapé aura maintenant des problèmes avec nous. Mais à cause de la pauvreté, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à utiliser les filets. " [51]

Les exécutions sur le lac Kivu se sont toutes produites la nuit lorsque les victimes pêchaient en pirogue. Plusieurs des victimes pêchaient avec d'autres hommes, qui ont survécu aux massacres en sautant dans l'eau.



Carte d'identité de Juma Ntakingora, 27 ans, qui a été tué le 21 septembre 2016, alors qu'il pêchait près du village de Bugarura dans la cellule de Bushaka.
© 2016 Privé

Juma Ntakingora , 26 ans, a été tué le 21 septembre 2016 alors qu'il pêchait près du village de Bugarura dans la cellule de Bushaka. Une personne proche de Ntakingora a raconté à Human Rights Watch: «Il pêchait avec un ami qui est venu plus tard nous dire qu'ils avaient été attaqués par le patrouilleur militaire, qu'ils venaient de tomber sur eux et que les soldats ont commencé à tirer. Nous sommes descendus au lac le jour suivant et avons trouvé son corps. Il était encore dans le canot; c'était le long du rivage. Juma avait été touché au ventre. "[52]



Carte d'identité de Vedaste Renzaho, 35 ans, qui a été tué fin décembre 2016, alors qu'il pêchait près du village de Bugarura dans la cellule de Bushaka.
© 2016 Privé

Vedaste Renzaho , 34 ans, a été tué fin décembre 2016 alors qu'il pêchait. Il était avec un autre homme, qui a survécu à l'attaque et a dit plus tard à Human Rights Watch:

Nous avons pêché pendant environ deux heures quand nous avons entendu le moteur d'un bateau militaire. Ensuite, nous avons vu ses lumières. J'ai dit à Vedaste: "Si vous voyez un bateau comme ça la nuit, il nous cherche; nous devrions y retourner. "Mais il a dit:" Non, n'ayez pas peur. Ils ne nous trouveront pas. »Mais quand le bateau s'est rapproché, j'ai décidé que c'était trop dangereux. Vedaste ne savait pas nager. J'ai dit: «Ok, vous restez dans le bateau.» Parce que je suis un bon nageur, j'ai sauté dans l'eau. J'espérais qu'ils prendraient le net. Je regardais de loin les soldats approcher du bateau. J'ai entendu l'un d'eux dire à Vedaste, "Où est l'autre gars?" Il a dit, "Il a sauté dans l'eau." ... Ils ont regardé le filet et ont demandé pourquoi il l'a utilisé. Ensuite, ils lui ont tiré dessus. Ils ont alors pris une grande lumière et ont commencé à me chercher, mais j'ai nagé loin. [53]

Les résidents locaux ont trouvé le corps de Renzaho le lendemain, dans son canot le long de la côte. Il avait reçu une balle dans le ventre.

Alexandre Bemeriki , un pêcheur et père de quatre **enfants** , a été tué en octobre 2016 après que des soldats eurent trouvé des *kaningini* chez lui. Une personne proche de Bemeriki a déclaré à Human Rights Watch: «Des soldats sont allés chez lui vers 21 heures et l'ont emmené dehors. Je les ai vus mettre ses mains derrière son dos. Ils ont commencé à le battre et lui ont dit de sortir son filet de pêche.



Alexandre Bemeriki a été exécuté en octobre 2016.
© 2016 Privé

Il demandait pardon ... Le lendemain, nous avons entendu qu'il y avait un corps près du lac. Nous sommes allés regarder et nous avons trouvé le corps de Bemeriki. Il avait été touché à la poitrine. " [54]

Le chef du village qui était là quand le corps a été découvert a dit aux membres de la famille de Bemeriki: «Vous êtes pauvre et vous ne pouvez pas payer pour une autopsie. Alors, parce que vous êtes pauvre, enterrez-le. " [55]

Comme pour d'autres cas d'exécutions extrajudiciaires, les autorités civiles, militaires et policières locales étaient ouvertes aux membres de la communauté à propos des tueries et cherchaient à les utiliser comme exemples. Un résident de Bugarura a raconté à Human Rights Watch une réunion organisée par la police au bureau du secteur fin décembre, peu de temps après **qu'Amulani Bazangirabate**, 22 ans, a été abattu par des soldats:

La police a déclaré que les gens ne devraient pas sortir seuls dans l'eau la nuit et que tous les pêcheurs doivent être en associations afin d'utiliser des filets corrects.

Le secrétaire exécutif du secteur Boneza a alors déclaré: «Par exemple, Amulani et Nyumagabo [56] ne pourraient pas être autorisés à pêcher illégalement. Ils ont été tués parce qu'ils utilisaient un filet illégal. » [57]

Malgré les risques, les gens continuent d'utiliser le *kangingini*. Un pêcheur a déclaré à Human Rights Watch: «Ils disent de ne pas les utiliser, mais nous n'avons pas le choix. Nous devons manger. Les gens pêchent encore avec eux parce qu'ils n'ont pas le choix. » [58]

Tué par des civils après l'encouragement des autorités locales

Human Rights Watch a documenté deux cas d'hommes tués par des civils après que les autorités locales leur aient dit de le faire. [59] Il peut y avoir plus de cas de cette nature que Human Rights Watch a parlé avec des personnes qui ont participé à des réunions dans lesquelles cela a été encouragé. Par exemple, un participant à une réunion dans le secteur de Nyundo, district de Rubavu, a déclaré à Human Rights Watch: «Le maire du district a dit à la population d'arrêter de garder le bétail chez eux, mais la population a dit qu'il y avait un problème avec les voleurs. Alors le maire a dit que s'il y a des voleurs parmi nous, nous devrions les tuer. » [60]

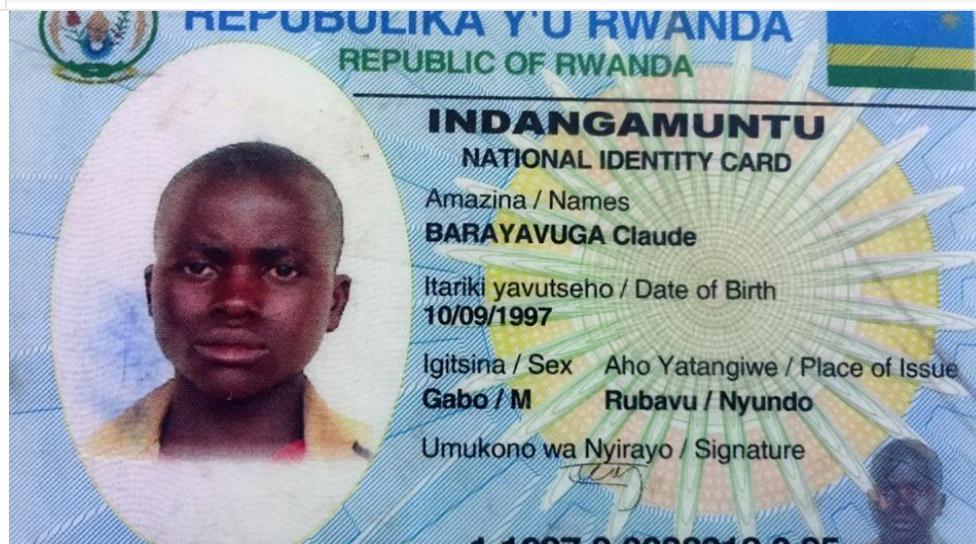
Claude Barayavuga, tué le 27 avril 2017

Barayavuga était une jeune fille de 19 ans avec une déficience intellectuelle du village de Bahimba, dans le district de Rubavu. Il avait déjà volé dans sa communauté. Des personnes proches de Barayavuga ont déclaré à Human Rights Watch que c'était à cause de son handicap. "S'il voyait de la canne à sucre ou du maïs prêt à manger, il le prendrait", a dit une personne. "Il l'a fait parce qu'il était malade et il n'a pas vraiment compris qu'il ne devrait pas le faire. Il volerait beaucoup. " [61]

Le 23 avril, le chef du village a tenu une réunion et, selon un participant, a déclaré aux résidents locaux: «On m'a demandé de donner une liste de criminels et de voleurs aux responsables de la cellule. Je sais qu'il y a un voleur, Jean-Claude. Si vous l'attrapez, tuez-le. » [62]

Le 27 avril, Barayavuga a volé deux ampoules à un citoyen qui l'a poursuivi et l'a battu à mort avec un marteau. La police a arrêté l'homme soupçonné d'avoir tué Barayavuga, mais il a été libéré quelques jours plus tard. Un autre résident a déclaré à Human Rights Watch: «La mort de Claude a été sanctionnée. Juste quelques jours avant qu'il ne soit tué, j'ai entendu le chef dire à une réunion, 'Si Jean-Claude est attrapé voler encore, le tuer.' " [63]

Le 3 mai, le secrétaire exécutif du secteur Nyundo a tenu une réunion à Gatuvo, un centre commercial près de Bahimba. Selon trois témoins, il a déclaré aux résidents lors de la réunion, "la mort de Jean-Claude est un exemple pour tous les voleurs." [64]



Carte d'identité de Claude Barayaguyva, 19 ans, handicapé intellectuel du village de Bahimba, district de Rubavu, qui a été battu à mort par un habitant après avoir été encouragé par les autorités locales.
© 2016 Privé

Menaces pour les membres de la famille

Dans presque tous les cas d'exécutions extrajudiciaires documentés par Human Rights Watch, les membres des familles des victimes avaient trop peur de demander justice, bien qu'ils aient le droit, en vertu du droit rwandais et international, de le faire (voir section IV). La raison en est résumée par l'oncle d'une victime: «Qui pourrions-nous accuser même si nous le voulions? Ces hommes sont tués par l'État, et vous ne pouvez pas accuser les autorités de l'État. » [65]

De nombreux membres de la famille ont été menacés lorsqu'ils ont essayé de récupérer les corps de leurs proches. Les autorités leur ont dit de ne pas se renseigner sur ce qui s'est passé et de ne pas pleurer. Certaines familles ont enterré le corps en secret, pour éviter toute représailles de la part des autorités. Plusieurs familles ont quitté leurs villages lorsque leurs maris, fils ou frères ont été tués, craignant d'être ciblés.

"Ils m'ont dit qu'ils avaient emmené [mon mari] dans la forêt", a déclaré une veuve à Human Rights Watch. "Quand nous sommes arrivés là-bas, nous avons vu les soldats et ensuite nous avons vu [le corps]. Les soldats nous ont dit de ne pas être triste et de ne pas pleurer. Ils ont dit que si nous osions pleurer, nous risquons d'être abattus." [66]

"Depuis le meurtre, notre communauté est très attristée", a déclaré à Human Rights Watch un témoin de l'un des meurtres. "Nous avons décidé de garder la bouche fermée; nous ne pouvons pas parler de cet incident. Nous n'avons aucun droit à la liberté d'expression. Si nous en parlons, nous finirons en prison ou disparaîtrons. » [67]

Dans quelques cas, les membres de la famille des victimes ont tenté de demander justice, mais ils ont été découragés par les autorités locales. La veuve d'une victime du district de

Rutsiro a déclaré à Human Rights Watch qu'elle avait demandé justice dans le village où son mari avait été tué:

Je suis allé à la police, et j'ai demandé pourquoi il n'y avait pas de cas contre l'homme qui a tué mon mari. On m'a dit qu'un ordre avait été donné et que je devais m'en aller. Ils m'ont dit qu'il avait été tué sur ordre des autorités de la cellule. Quand la police m'a dit de partir, je savais que je n'avais pas le choix. Je voulais l'identité de [mon mari], mais la police a dit: «Non, c'est pour nous.» Maintenant, je n'ose pas revenir pour l'obtenir. Ils me font peur ... Quand la police a dit "l'ordre a été donné", j'étais tellement déçu. Mais si la police aidait à enquêter et si j'avais de l'argent pour un avocat, je porterais plainte contre ceux qui ont tué mon mari. [68]

La plupart des membres de la famille avaient simplement trop peur de s'enquérir des meurtres. La veuve d'une victime a déclaré à Human Rights Watch: «Les choses que je vous ai dites que je ne peux pas dire aux autorités parce que je pourrais être tué aussi. Je vis dans la peur. Je ne comprends pas d'où vient cet ordre de tuer les voleurs. Mais maintenant, je me demande s'ils décideront de tuer les veuves des hommes qu'ils accusent d'avoir volé.» [69]

III. Réponse du gouvernement aux exécutions extrajudiciaires

Le 5 juillet 2017, Human Rights Watch a adressé une lettre [70] à Johnston Busingye, ministre de la Justice, exposant ses recherches sur les exécutions extrajudiciaires à Rubavu et Rutsiro, soulignant leurs préoccupations, demandant des informations complémentaires et demandant une réunion. Des copies ont également été remises aux ministres de la défense et du gouvernement local et au chef de la police. Les annexes de ce rapport étaient jointes à la lettre. Aucun de ces fonctionnaires n'a répondu à Human Rights Watch.

Les 5 et 6 juillet, Human Rights Watch a rencontré cinq responsables locaux de certaines des zones où les violations documentées dans ce rapport ont eu lieu. Le maire du district de Rubavu, Jeremie Sinamenye, a déclaré à Human Rights Watch que les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires de voleurs et de trafiquants de drogue à Rubavu reposaient sur de fausses informations:

Ce que les gens vous disent n'est pas vrai. Nous nous préparons aux élections et à cette période, il y a beaucoup de rumeurs. Ces mensonges viennent des FDLR et des *abacengezi* [71] pour déstabiliser le pays. C'est la région de Habyarimana [72] et il y a encore des gens qui lui sont fidèles au Congo. Au Rwanda, nous suivons la loi. Si quelqu'un est soupçonné d'un crime, ils sont amenés à la police et ils iront au tribunal. Les militaires ne participent pas aux affaires de la population. Il n'y a pas de nouvelle loi disant que les voleurs devraient être tués. Il n'y a rien de tel. Ce sont toutes des rumeurs. [73]

Le secrétaire exécutif du secteur de Nyundo dans le district de Rubavu, Jean Bosco Tuyishime, a déclaré à Human Rights Watch qu'il n'était en poste que depuis trois mois et qu'il ne pouvait pas répondre aux questions sur les exécutions extrajudiciaires et autres violations. Il a déclaré que la réponse du maire du district à Human Rights Watch représentait également sa propre réponse. [74]



Ernest Tuyishime a été exécuté le 5 août 2016.
© 2016 Privé

Le secrétaire exécutif du secteur Nyamyumba du district de Rubavu, Elisaphan Ugiriribambino, a également déclaré à Human Rights Watch qu'il était nouveau à son poste, qu'il avait été nommé en mars 2017 et qu'il n'avait pas entendu parler des exécutions de Fulgence Rukondo et Innocent Nshimiyimana. Il a dit: «Je ne pense pas que l'armée pourrait tuer des gens ici. Je pense que ce sont des mensonges. Il n'y a pas eu d'ordre ici à Rubavu pour tuer les voleurs. » [75]

La secrétaire exécutive de la cellule de Rukoko dans le district de Rubavu, Chantal Mukeshimana, a déclaré à Human Rights Watch qu'Ernest Tuyishime, Jeannine Mukeshimana, Benjamin Niyonzima et d'autres ont été tués par l'armée alors qu'ils traversaient illégalement la frontière. Cependant, elle a expliqué que ces meurtres n'étaient pas dus à des crimes qu'ils avaient commis ou à la contrebande de drogue, mais parce qu'ils refusaient de s'arrêter quand les soldats le leur disaient. "Au lieu de cela, ils ont couru", a-t-elle déclaré à Human Rights Watch. "L'armée n'avait alors d'autre choix que de les abattre; c'est une question de sécurité. » Mukeshimana a déclaré à Human Rights Watch qu'elle n'était au courant d'aucun ordre d'exécuter des voleurs présumés. [76]

Etienne Nirere, le secrétaire exécutif de la cellule Boneza dans le district de Rutsiro, où Human Rights Watch a documenté les meurtres de 11 pêcheurs entre septembre 2016 et mars 2017, a déclaré à Human Rights Watch que tandis que les *kaninginiles* filets sont illégaux depuis 2006, personne n'a été tué pour les avoir utilisés. Human Rights Watch a partagé les résultats de ses recherches avec Nirere, et il a suggéré que de nombreux pêcheurs disparus présumés pourraient être partis pour le lac Victoria, entre l'Ouganda et le Kenya, pour y travailler. Lorsqu'il a été informé par Human Rights Watch que les 11 corps avaient été retrouvés, il a déclaré: «Beaucoup de pêcheurs se noient dans l'eau; Nirere a déclaré: «Je ne sais pas à ce sujet, mais les militaires et la police ne tuent pas les gens.» [77] Nirere a déclaré à Human Rights Watch qu'il n'était pas au courant d'un ordre ou d'une politique pour tuer les voleurs.

IV. Normes juridiques nationales et internationales

Les droits à la vie, à l'intégrité corporelle, à la liberté et à la sécurité ainsi qu'à une procédure régulière et à un procès équitable, y compris la présomption d'innocence, sont garantis dans la constitution rwandaise et le droit international. Selon la loi rwandaise, un policier ne peut

utiliser une arme à feu que s'il a essayé sans succès d'autres moyens de la force, est soumis à la violence ou combat ou arrête des personnes armées. Il ne semblait pas y avoir de menace pour la vie du personnel de sécurité ou d'autres personnes dans aucun des cas documentés par Human Rights Watch. Aucune des victimes n'était armée et aucune preuve n'indiquait que les suspects avaient utilisé la violence, que ce soit en commettant un crime ou au moment de l'arrestation.

La Constitution rwandaise

Il n'y a pas de base légale pour les exécutions au Rwanda, judiciaires ou extrajudiciaires, puisque la peine de mort a été abolie en 2007. Dans les cas documentés par Human Rights Watch, aucune procédure n'a été entreprise pour établir la culpabilité des présumés criminels avant leur exécution et leurs déclarations. Les soldats qui ont précédé les tueries ont nié une présomption d'innocence.

Les exécutions documentées dans ce rapport violent plusieurs articles clés de la constitution:

- L'article 12 stipule que "nul ne peut être arbitrairement privé de la vie".
- L'article 13 stipule que «l'être humain est sacré et inviolable [et] l'État a l'obligation de respecter, de protéger et de défendre l'être humain».
- L'article 15 dispose que "toutes les personnes sont égales devant la loi. Ils ont droit à une protection égale de la loi. "
- L'article 29 stipule que «toute personne a droit à une procédure régulière, ce qui inclut le droit: (1) d'être informée de la nature et de la cause des accusations et du droit à la défense et à la représentation légale; 2) être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie par un tribunal compétent; [et] (3) à comparaître devant un tribunal compétent ... " [78]

Conventions et normes internationales

Le droit international des droits de l'homme oblige les gouvernements à mettre fin à l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme en menant des enquêtes promptes, approfondies et impartiales sur les violations présumées des droits humains, en veillant à ce que les auteurs de violations graves soient poursuivis, jugés et dûment punis. victimes. [79]

Le Rwanda est partie à un certain nombre de traités internationaux (tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples) qui interdisent strictement la privation arbitraire de la vie, la détention arbitraire et les mauvais traitements. et cela nécessite également une procédure régulière et un procès équitable. En vertu de ces traités, il a assumé l'obligation légale de dissuader et de prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme et d'enquêter, de poursuivre et de remédier à ces violations. [80] Cela implique également de traiter les droits des victimes à la justice et aux réparations. [81]

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) exige que les gouvernements adoptent des mesures, y compris à travers le système juridique, pour protéger les droits fondamentaux. [82] Selon le Comité des droits de l'homme des Nations unies, l'organe indépendant chargé de surveiller le respect du PIDCP, l'absence d'enquête du gouvernement et de traduire les auteurs en justice, en particulier pour des crimes tels que des homicides, peut constituer une violation du pacte. . [83]

De même, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples oblige les États à assurer la protection des droits garantis par la Charte, et les particuliers à se voir imposer des violations des droits par les institutions nationales compétentes. [84]

Diverses normes internationales visent également à promouvoir les efforts de l'État pour obtenir justice pour les victimes. Par exemple, les Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux enquêtes en la matière appellent les gouvernements à exclure les responsables impliqués dans de tels crimes du pouvoir direct ou indirect sur les plaignants et les témoins, ainsi que sur ceux qui mènent l'enquête. [85]

La lutte contre l'impunité exige l'identification des auteurs spécifiques des violations. Les supérieurs peuvent également être responsables des actes illicites de leurs subordonnés, lorsque le supérieur exerce un contrôle effectif sur leurs subordonnés, connaît ou a eu des raisons de connaître les actes illicites, et n'a pas empêché ou puni ces actes. [86]

En plus de l'obligation d'enquêter et de poursuivre, les gouvernements ont l'obligation de fournir aux victimes des informations sur l'enquête sur les violations. [87] L'ancienne Commission des droits de l'homme a adopté des principes stipulant que «indépendamment de toute procédure judiciaire, les victimes, leurs familles et leurs proches ont le droit imprescriptible de connaître la vérité sur les circonstances dans lesquelles les violations ont eu lieu». [88]

En vertu du PIDCP, les États ont également l'obligation «de veiller à ce que toute personne dont les droits ou libertés reconnus comme tels sont violés ait un recours utile». [89] Le PIDCP impose aux gouvernements le devoir de garantir à toute personne à un recours effectif « déterminé par les autorités judiciaires, administratives ou législatives compétentes, ou par toute autre autorité compétente prévue par le système juridique de l'État, et de développer les possibilités de recours juridictionnel. » [90] l'État est une continue obligation de fournir un recours utile; il n'y a pas de limite de temps pour une action en justice. [91]

Les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois stipulent que «les agents des forces de l'ordre n'utiliseront d'armes à feu contre des personnes qu'en cas de légitime défense ou de défense d'autrui». », Et que l'utilisation intentionnelle d'armes à feu ne devrait avoir lieu« que lorsque cela est absolument inévitable pour protéger la vie ». [92]

Remerciements

Ce rapport a été étudié et rédigé par des chercheurs de la Division Afrique de Human Rights Watch. Ida Sawyer, directrice de l'Afrique centrale, et Babatunde Olugboji, directeur adjoint du programme, ont édité le rapport. Aisling Reidy, conseiller juridique principal, a fourni un examen juridique. Jean-Sébastien Sépulchre, associé de la division Afrique, a apporté une aide éditoriale supplémentaire. John Emerson a fourni les cartes. Olivia Hunter, Jose Martinez et Fitzroy Hepkins ont fourni une assistance à la production.

Sarah Leblais a traduit le rapport en français. Jean-Sébastien Sépulchre et Peter Huvos, rédacteur en chef du site français, ont approuvé la traduction française.

Human Rights Watch tient à remercier les membres de la famille et les amis des victimes qui ont parlé avec nous, parfois au péril de leur vie.

Région / Pays

- [Afrique](#)
- [Rwanda](#)

Sujet

- [Paix et Justice](#)
- [Détenion sans procès](#)
- [Meurtres et drones ciblés](#)
- [Torture](#)